

Règlement du Jeu-Concours – Bachelor IDRAC Cup 2026

Article 1 – Organisateur

L'association AIPF, déclarée et régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé au 1 rue Sainte Marie, 92400 Courbevoie, immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 330 377 524, organisme gestionnaire de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé « IDRAC Business School »

Désignée ci-après « l'Organisateur »

Article 2 – Déroulement et durée du concours

Ce jeu-concours s'inscrit dans le cadre des actions de promotion et de recrutement du programme Bachelor (1^{re} année).

Le concours se déroulera du 1^{er} mars 2026 au 2 juillet 2026.

Il comprend des épreuves successives (briefing, mises en situation, délibérations) selon un calendrier communiqué aux participants avant l'événement.

Article 3 – Conditions et modalités de participation

Le concours est ouvert **exclusivement** aux candidats :

- Ayant déposé un dossier de candidature complet pour une entrée en Bachelor 1 à l'IDRAC Business School au sein des campus de Paris et de Lyon
- Convoqués et présentés officiellement au Concours par l'IDRAC Business School

La participation est gratuite. Elle implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et le respect des consignes communiquées sur place.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer toutes vérifications utiles concernant l'identité et l'éligibilité des participants. Toute fausse déclaration entraînera l'exclusion.

Article 4 – Critères de sélection des lauréats

Les candidats sont évalués à partir d'une grille commune portant notamment sur :

- La qualité de l'expression orale,
- La capacité d'argumentation,
- L'aptitude à la négociation,
- L'écoute et l'adaptation,
- La posture professionnelle,
- Le respect des consignes.

À l'issue des épreuves, le jury classe les candidats et désigne les lauréats. Les notes sont confidentielles et peuvent être communiquées au candidat sur demande.

Les gagnants autorisent l'Organisateur, le cas échéant, à utiliser leur prénom et photo réalisée le soir même dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que la dotation gagnée.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, ils seront disqualifiés. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. À ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

Dans le cas où aucun candidat ne répondrait aux critères de sélection, l'Organisateur se réserve le droit de n'accorder aucune dotation.

Article 5 – Composition du jury

Le jury est composé de membres de « l'IDRAC Business School » (direction, intervenants pédagogiques) et, le cas échéant, de professionnels partenaires. Le jury est souverain dans ses décisions.

Article 6 – Lots et dotations

Les dotations prévues sont les suivantes :

- 1^{er} prix : bourse d'études d'un montant de 8 500 € (soit le coût de la scolarité).
- 2^{ème} prix : remise de 50 % sur les frais de scolarité.
- 3^{ème} prix : remise de 30 % sur les frais de scolarité.

- du 4^{ème} au 10^{ème} prix : téléphone, airdpods, ordinateur, TV

Les dotations sont personnelles, non cessibles, non échangeables et non convertibles en numéraire. Les conditions précises d'attribution seront rappelées lors de la remise des prix.

Article 7 – Comportement et discipline

Tout participant s'engage à adopter un comportement respectueux et loyal. Tout manquement (fraude, tricherie, propos inappropriés, non-respect des consignes) pourra entraîner l'exclusion immédiate et l'annulation des résultats.

Article 8 – Droit à l'image

Les participants autorisent l'Organisateur à capter et utiliser leur image (photographies, vidéos) réalisée dans le cadre de l'événement, à des fins d'information et de promotion institutionnelle, sur tout support et pour la durée légale, sans contrepartie autre que la dotation éventuellement obtenue.

Article 9 – Responsabilités, modification et annulation

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, suspendre ou annuler le concours sans préavis, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni qu'aucune indemnisation ne soit due.

Article 10 – Accès au règlement

Le présent règlement est disponible à titre gratuit sur simple demande à l'adresse suivante : contact@competences-developpement.fr.

Code de champ modifié

Article 11 – Données personnelles (RGPD)

L'Organisateur est le responsable de traitement des données personnelles recueillies par l'intermédiaire de ce site. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné au service marketing. Ce traitement est également nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable de traitement.

Les informations du participant susceptibles d'être recueillies sont les suivantes : civilité, nom, prénom, pseudo Instagram, adresse électronique, nom de l'établissement d'enseignement du Compétences et Développement dans lequel le participant est inscrit, et éventuellement la façon dont le participant a connu l'Organisateur.

Les données personnelles ainsi que les informations transmises sont exclusivement destinées aux personnes habilitées du service d'information, à la direction et au service marketing. Elles ne sont à aucun moment vendues, commercialisées ou louées à des tiers.

Le participant, peut demander au responsable de traitement, par l'intermédiaire de son Délégué à la protection des données (DPO) dont les coordonnées sont ci-dessous, l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité de ses données, dans les conditions prévues au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel.

Le participant est également informé de son droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle : la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Les demandes peuvent être adressées au DPO par email : dpo@competences-developpement.fr

Code de champ modifié

▲

Code de champ modifié

Durées de conservation des données et informations sur les traitements :

Les données du participant, en ce compris les informations communiquées dans le cadre de son inscription au concours sont réservées à un usage interne et sont conservées dans des conditions propres à en assurer leur sécurité et confidentialité selon les différentes finalités de traitement. Les durées de conservation sont les suivantes :

Données administratives : Ces données sont conservées pendant la durée du concours puis conservées en archivage intermédiaire pendant une durée n'excédant pas les durées de prescription applicables notamment en matière civile, commerciale et fiscale.

Prospection : Les données sont conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation de l'apprenant avec l'Organisateur. Si le participant ne souhaite pas être contacté par email ou SMS/MMS pour d'autres formations ou services analogues, il lui suffit d'écrire à dpo@competences-developpement.fr.

Code de champ modifié

Article 12 – Litiges et droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation relative au concours doit être adressée par écrit à l'Organisateur dans un délai de 90 jours suivant la date de fin du concours. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel de Versailles.